



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

## **Commission des finances publiques**

### **Rapport**

Étude détaillée du projet de loi n<sup>o</sup> 73 – Loi concernant principalement la mise en œuvre de recommandations du comité de retraite de certains régimes de retraite du secteur public  
(Texte adopté avec des amendements)

Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2015

**Dépôt à l'Assemblée nationale :**  
**n<sup>o</sup> 1737-20151117**

---

**QUÉBEC**

## TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU JEUDI 12 NOVEMBRE 2015.....	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES.....	2
ÉTUDE DÉTAILLÉE.....	2
REMARQUES FINALES.....	7

### ANNEXES

- I. Amendements adoptés
- II. Amendements rejeté et retiré
- III. Liste des documents déposés

Séance du jeudi 12 novembre 2015

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 73 – Loi concernant principalement la mise en œuvre de recommandations du comité de retraite de certains régimes de retraite du secteur public (Ordre de l'Assemblée le 10 novembre 2015)

Membres présents :

- M. Bernier (Montmorency), président
- M. Caire (La Peltrie), porte-parole du deuxième groupe d'opposition pour le Conseil du trésor et en matière d'efficacité de l'administration publique, en remplacement de M. Bonnardel (Granby)
- M. Coiteux (Nelligan), ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes et président du Conseil du trésor
- M<sup>me</sup> de Santis (Bourassa-Sauvé)
- M. Fortin (Pontiac)
- M. Habel (Sainte-Rose)
- M. Leclair (Beauharnois), porte-parole de l'opposition officielle en matière de régimes de retraite, en remplacement de M. Lelièvre (Gaspé)
- M. Matte (Portneuf)
- M. Picard (Chute-de-la-Chaudière) en remplacement de M. Spénard (Beauce-Nord)
- M. Polo (Laval-des-Rapides)

Autres participants (par ordre d'intervention) :

- M<sup>me</sup> Isabelle Marcotte, directrice des régimes collectifs, Secrétariat du Conseil du trésor
- M. Jean Veilleux, directeur des services aux prestataires, Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances
- M<sup>e</sup> Sara Périgny, Direction des affaires juridiques, Secrétariat du Conseil du trésor

---

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 47, M. Bernier (Montmorency) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

## REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Coiteux (Nelligan), M. Leclair (Beauharnois) et M. Caire (La Peltrie) font des remarques préliminaires.

## ÉTUDE DÉTAILLÉE

Il est convenu d'étudier les articles du projet de loi par sujet.

Il est convenu de débiter par le sujet 2.

### **Sujet 2 : Relevé de choix (articles 2, 3, 8 à 11 et 33 à 36)**

Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M<sup>me</sup> Marcotte de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M. Veilleux de prendre la parole.

Article 2 : M. Caire (La Peltrie) propose l'amendement coté Am a (annexe II).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Caire (La Peltrie), M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Caire (La Peltrie) - 1.

Contre : M. Coiteux (Nelligan), M<sup>me</sup> de Santis (Bourassa-Sauvé), M. Leclair (Beauharnois) et M. Polo (Laval-des-Rapides) - 4.

Abstention : M. Bernier (Montmorency) - 1.

L'amendement est rejeté.

L'article 2 est adopté à la majorité des voix.

Articles 3 et 8 : Les articles 3 et 8 sont adoptés.

Articles 9 et 10 : Les articles 9 et 10 sont adoptés à la majorité des voix.

Articles 11 et 33 : Les articles 11 et 33 sont adoptés.

Articles 34 et 35 : Les articles 34 et 35 sont adoptés à la majorité des voix.

Article 36 : L'article 36 est adopté.

**Sujet 3 : Consultation du comité de retraite du RRAPSC (articles 4 et 21)**

Articles 4 et 21 : Après débat, les articles 4 et 21 sont adoptés.

M. le président dépose le document coté CFP-053 (annexe III).

À 12 h 59, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

---

À 15 h 07, la Commission reprend ses travaux.

Il est convenu d'étudier de nouveau les articles 10, 11 et 35 du sujet 2 adoptés précédemment.

**Sujet 2 : Relevé de choix (articles 10, 11 et 35) (suite)**

Article 10 (suite) : M. Coiteux (Nelligan) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 10, amendé, est adopté à la majorité des voix.

Article 11 (suite) : M. Coiteux (Nelligan) propose l'amendement coté Am 2 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 11, amendé, est adopté à la majorité des voix.

Article 35 (suite) : M. Coiteux (Nelligan) propose l'amendement coté Am 3 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 35, amendé, est adopté à la majorité des voix.

**Sujet 4 : Uniformisation des dispositions de rachat (articles 5, 12, 13, 30, 37, 38 et 42)**

Un débat s'engage.

Articles 5, 12, 13, 30 et 37 : Les articles 5, 12, 13, 30 et 37 sont adoptés.

Article 38 : M. Coiteux (Nelligan) propose l'amendement coté Am 4 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 38, amendé, est adopté.

Article 42 : M. Coiteux (Nelligan) propose l'amendement coté Am 5 (annexe I).

L'amendement est adopté.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 42 amendé.

**Sujet 5 : Transfert de sommes représentant la valeur actuarielle des prestations additionnelles (articles 15 à 17, 40 à 42, 47 et 48)**

Un débat s'engage.

Article 15 : M. Coiteux (Nelligan) propose l'amendement coté Am 6 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 15, amendé, est adopté.

Article 16 : L'article 16 est adopté.

Article 17 : M. Coiteux (Nelligan) propose l'amendement coté Am 7 (annexe I).

L'amendement est adopté.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 17 amendé.

Article 40 : M. Coiteux (Nelligan) propose l'amendement coté Am 8 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 40, amendé, est adopté.

Article 41 : L'article 41 est adopté.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 42 amendé suspendue précédemment.

Article 42 (suite) : L'article 42, amendé, est adopté.

Articles 47 et 48 : Les articles 47 et 48 sont adoptés.

#### **Sujet 6 : Remise de dette (articles 17 à 19 et 46)**

Un débat s'engage.

Il est convenu d'étudier l'article 46.

Article 46 : M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) propose l'amendement coté Am 9 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M<sup>e</sup> Périgny de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

À 15 h 34, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Il est convenu d'étudier de nouveau l'amendement Am 9 adopté précédemment.

Avec le consentement de la Commission, M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) retire l'amendement coté Am 9. L'amendement porte désormais la cote Am b.

M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) propose l'amendement coté Am 10 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 46, amendé, est adopté.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 17 amendé suspendue précédemment.

Article 17 (suite) : L'article 17, amendé, est adopté.

Article 18 : L'article 18 est adopté.

Article 19 : M. Coiteux (Nelligan) propose l'amendement coté Am 11 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 19, amendé, est adopté.

**Sujet 7 : Clarification de la disposition législative qui permet le calcul des intérêts de retard en tenant compte de l'âge maximal prévu pour chaque régime (article 20)**

Article 20 : L'article 20 est adopté.

**Sujet 8 : Rachat de service par un retraité (article 45)**

Article 45 : L'article 45 est adopté.

**Sujet 1 : Abolition de certaines annexes inopérantes ainsi que des références afférentes (articles 1, 6, 7, 14, 22 à 29, 31, 32, 39, 43, 44 et 49)**

À 15 h 39, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Il est convenu d'étudier l'article 49.

Article 49 : M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) propose l'amendement coté Am c (annexe II).

Un débat s'engage.

À 15 h 42, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Avec le consentement de la Commission, M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) retire l'amendement coté Am c.

M. Coiteux (Nelligan) propose l'amendement coté Am 12 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 49, amendé, est adopté.

Articles 1, 6, 7, 14, 22 à 29, 31, 32, 39, 43 et 44 : Les articles 1, 6, 7, 14, 22 à 29, 31, 32, 39, 43 et 44 sont adoptés.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

M. Bernier (Montmorency) propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

## REMARQUES FINALES

M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), M. Leclair (Beauharnois) et M. Coiteux (Nelligan) font des remarques finales.

À 15 h 51, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux au mardi 17 novembre 2015.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

**Original signé par**

**Original signé par**

\_\_\_\_\_  
Cédric Drouin

\_\_\_\_\_  
Raymond Bernier

CD/sq

Québec, le 12 novembre 2015

**ANNEXE I**

**Amendements adoptés**

Am: 1  
Art. 10

**PROJET DE LOI NO 73**

**LOI CONCERNANT PRINCIPALEMENT LA MISE EN ŒUVRE DE RECOMMANDATIONS DU  
COMITÉ DE RETRAITE DE CERTAINS RÉGIMES DE RETRAITE DU SECTEUR PUBLIC**

**AMENDEMENT**

**Article 10**

Supprimer, dans le premier alinéa proposé par le paragraphe 3° de l'article 10 du texte anglais du projet de loi « he is ».

Adapté

07

Am: 2  
Art: 11

**PROJET DE LOI NO 73**

**LOI CONCERNANT PRINCIPALEMENT LA MISE EN ŒUVRE DE RECOMMANDATIONS DU  
COMITÉ DE RETRAITE DE CERTAINS RÉGIMES DE RETRAITE DU SECTEUR PUBLIC**

**AMENDEMENT**

**Article 11**

Remplacer, dans le deuxième alinéa de l'article 43.1.1 proposé par l'article 11 du texte anglais du projet de loi, « dies » par « died ».

Adopté  
a)

Am. 3  
Art. 35

**PROJET DE LOI NO 73**

**LOI CONCERNANT PRINCIPALEMENT LA MISE EN ŒUVRE DE RECOMMANDATIONS DU  
COMITÉ DE RETRAITE DE CERTAINS RÉGIMES DE RETRAITE DU SECTEUR PUBLIC**

**AMENDEMENT**

**Article 35**

Supprimer, dans le premier alinéa proposé par le paragraphe 3° de l'article 35 du texte anglais du projet de loi « he or she is ».

Adopté  
CS

Am 4  
Art. 38

**PROJET DE LOI NO 73**

**LOI CONCERNANT PRINCIPALEMENT LA MISE EN ŒUVRE DE RECOMMANDATIONS DU  
COMITÉ DE RETRAITE DE CERTAINS RÉGIMES DE RETRAITE DU SECTEUR PUBLIC**

**AMENDEMENT**

**Article 38**

Remplacer, dans le paragraphe *b)* du paragraphe 2° du deuxième alinéa de l'article 152.9 proposé par l'article 38 du texte anglais du projet de loi, «applicable to the salary scales that apply to the same class of employment as a class 4 position for» par « for the salary scale provided in the conditions of employment applicable to class 4».

Adopté  
CD

PROJET DE LOI NO 73

Am 5  
Art. 4

LOI CONCERNANT PRINCIPALEMENT LA MISE EN ŒUVRE DE RECOMMANDATIONS DU  
COMITÉ DE RETRAITE DE CERTAINS RÉGIMES DE RETRAITE DU SECTEUR PUBLIC

AMENDEMENT

Article 42

Remplacer, dans le paragraphe 19° proposé par le paragraphe 2° de l'article 42 du texte anglais du projet de loi, "the manner in which the actuarial values are to be computed" par « procedure for computing the actuarial values ».

Adopté



PROJET DE LOI NO 73

Am 6  
Art 15

LOI CONCERNANT PRINCIPALEMENT LA MISE EN ŒUVRE DE RECOMMANDATIONS DU  
COMITÉ DE RETRAITE DE CERTAINS RÉGIMES DE RETRAITE DU SECTEUR PUBLIC

AMENDEMENT

Article 15

Remplacer, dans le deuxième alinéa de l'article 133.6 proposé par l'article 15 du texte anglais du projet de loi, « the manner in which the actuarial values shall be computed and the applicable cases, conditions and procedure of » par « procedure for computing the actuarial values and the applicable cases, conditions and procedure for ».

Adopté  


PROJET DE LOI NO 73

Am 7  
Art. 17

LOI CONCERNANT PRINCIPALEMENT LA MISE EN ŒUVRE DE RECOMMANDATIONS DU  
COMITÉ DE RETRAITE DE CERTAINS RÉGIMES DE RETRAITE DU SECTEUR PUBLIC

AMENDEMENT

Article 17

Remplacer, dans le paragraphe 15.1° proposé par le paragraphe 2° de l'article 17 du  
texte anglais du projet de loi, « the manner in which the actuarial values are to be  
computed » par « procedure for computing the actuarial values ».

Adopté  
CD

PROJET DE LOI NO 73

Am 8

Art. 40

LOI CONCERNANT PRINCIPALEMENT LA MISE EN ŒUVRE DE RECOMMANDATIONS DU  
COMITÉ DE RETRAITE DE CERTAINS RÉGIMES DE RETRAITE DU SECTEUR PUBLIC

AMENDEMENT

Article 40

Remplacer, dans le deuxième alinéa de l'article 188 proposé par l'article 40 du texte anglais du projet de loi, « the manner in which the actuarial values shall be computed and the applicable cases, conditions and procedure of » par « procedure for computing the actuarial values and the applicable cases, conditions and procedure for ».

Adopté

CS

Amendement coté Am 9 a été retiré et porte  
maintenant la cote Am b

Am. 10  
Art. 46

PROJET DE LOI N° 73

LOI CONCERNANT PRINCIPALEMENT LA MISE EN OEUVRE DE  
RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE RETRAITE DE CERTAINS RÉGIMES DE  
RETRAITE DU SECTEUR PUBLIC

Amendement

Article 46

Dans l'article 46 du projet de loi :

1° remplacer « 31 décembre 2015 » par « 2 novembre 2015 »;

2° remplacer « 1<sup>er</sup> janvier 2016 » par « 3 novembre 2015 ».

**Commentaires**

Les articles de la Loi sur le RREGOP, tels qu'ils se lisaient à la date précédant celle de la présentation du projet de loi, continueront de s'appliquer aux dettes établies à cette date.

**Article 46 du projet de loi tel qu'amendé**

**46.** Le paragraphe 16° du premier alinéa de l'article 134 et les articles 147 et 147.0.5 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (chapitre R-10), tels qu'ils se lisaient le **2 novembre 2015**, continuent de s'appliquer à l'égard des dettes établies par la Commission avant le **3 novembre 2015**.

Adopté  
CJ

PROJET DE LOI NO 73

~~Art~~ Am 11  
Art. 19

**LOI CONCERNANT PRINCIPALEMENT LA MISE EN ŒUVRE DE RECOMMANDATIONS DU  
COMITÉ DE RETRAITE DE CERTAINS RÉGIMES DE RETRAITE DU SECTEUR PUBLIC**

**AMENDEMENT**

**Article 19**

Remplacer, dans les paragraphes 2° et 3° du premier alinéa de l'article 147.0.5 proposé par l'article 19 du texte anglais du projet de loi, « information » par « data ».

Adopté



PROJET DE LOI NO 73

Am 12

Art. 49

LOI CONCERNANT PRINCIPALEMENT LA MISE EN ŒUVRE DE RECOMMANDATIONS DU  
COMITÉ DE RETRAITE DE CERTAINS RÉGIMES DE RETRAITE DU SECTEUR PUBLIC

AMENDEMENT

Article 49

Remplacer l'article 49 du projet de loi, par le suivant :

« 49. Les dispositions de la présente loi entrent en vigueur le (*indiquer ici la date de la sanction de la présente loi*). Toutefois, le paragraphe 3° de l'article 17 et les articles 18 et 19 ont effet depuis le 3 novembre 2015».

Adopté



## **ANNEXE II**

### **Amendements rejeté et retiré**

**AMENDEMENT**

**Projet de loi n° 73**

**Loi concernant principalement la mise en œuvre de recommandations du  
comité de retraite de certains régimes de retraite du secteur public**

**Article 2**

Remplacer le paragraphe 3° par le suivant :

« 3° par le remplacement du deuxième alinéa par le suivant :

« Ce choix est irrévocable dès qu'est encaissé le premier versement de la pension dont le montant a été calculé à partir du montant de pension ayant fait l'objet d'une confirmation par la Commission, même en l'absence d'un conjoint ayant droit à une pension. Cette irrévocabilité est suspendue pour 90 jours à compter de la date où il est reconnu qu'une erreur administrative non raisonnablement décelable a affecté ce calcul. »

Rejeté  
CD

Am: 96

Art. 46

**AMENDEMENT**

**Projet de loi n° 73**

**Loi concernant principalement la mise en œuvre de recommandations du  
comité de retraite de certains régimes de retraite du secteur public**

**Article 46**

Remplacer les mots « le 31 décembre 2015, » par les mots « le 3 novembre  
2015, ».

retraité  
~~Adopté~~

⓪

**ANNEXE III**

**Liste des documents déposés**

## Liste des documents déposés

Protecteur du citoyen. Lettre concernant le projet de loi n° 73 – Loi concernant principalement la mise en œuvre de recommandations du comité de retraite de certains régimes de retraite du secteur public. 12 novembre 2015. 1 f. Déposé le 12 novembre 2015. CFP-053